

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 30 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2332866A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et D. 125-1 à D. 125-6 ;

Vu les avis rendus le 30 novembre 2023 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 novembre 2023.

*Le ministre de l'intérieur  
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*  
J. MARION

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances  
de la direction générale du Trésor,*  
M. LANDAIS

*Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle  
et numérique, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur  
de la 5<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*  
C. BOISNAUD

ANNEXE  
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Bailleul	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'événement présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Nord	Bollezeele	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'événement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Broxeele	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'événement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Cassel	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Douliou (Le)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'événement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Haverskerque	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les hauteurs des cours d'eau lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Hazebrouck	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	3	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Looberghe	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Merckeghem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Millam	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	3	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Neuf-Berquin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Ochtezeele	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Oost-Cappel	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'événement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Oxelaère	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Saint-Pierre-Brouck	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Steenbecque	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Steenwerck	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les hauteurs des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Vieux-Berquin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Wallon-Cappel	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Zegerscappel	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Aix-en-Issart	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Alette	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Andres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Auchy-lès-Hesdin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Audembert	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Audrehem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Autingues	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Avesnes	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Balinghem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Bécourt	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Bellebrune	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Berck	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Bergueneuse	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	4	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Bimont	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Blangy-sur-Ternoise	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	4	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Bomy	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Boubers-lès-Hesmond	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Boursin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Brêmes	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Calonne-sur-la-Lys	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les hauteurs des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Boulois	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Guignes	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Wardrecques	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Capelle-lès-Boulogne (La)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Coquelles	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Courset	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Couture (La)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		La hauteur du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Crémarest	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Ecques	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	4	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Embry	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Erny-Saint-Julien	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Escalles	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Fléchin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Floringhem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Fressin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Fréthun	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Hâmes-Boucres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Herly	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Hervelinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Hesdin-l'Abbé	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Hézecques	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Humbert	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Lacres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Lambres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Lebiez	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Lestrem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		La hauteur du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Leubringhen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Lisbourg	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Longuenesse	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Lottinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Louches	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Maninghen-Henne	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Marant	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Marenla	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Merimont	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Monchy-Cayeux	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Nielles-lès-Ardres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Nielles-lès-Calais	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Offekerque	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Offrethun	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Portel (Le)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Rang-du-Fliers	Inondations et coulées de boue	26/10/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Rimboval	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Robecq	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les hauteurs des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Rodelinghem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Royon	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Rumilly	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Augustin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Michel-sur-Ternoise	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Omer	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Omer-Capelle	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Venant	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les hauteurs des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Sanghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Sempy	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Thiembronne	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Tingry	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Touquet-Paris-Plage (Le)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Verchocq	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Vieille-Église	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Waben	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.



Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Wacquinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Wambercourt	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Wimereux	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Wissant	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.